

Arrêté n° AR26-0035 portant reconduction de l'Unité de Recherche INSYTE

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu la délibération n°2019/49 portant processus de reconnaissance du statut d'Unité de Recherche des structures de recherche de l'UTT ;

Vu l'avis favorable du Conseil scientifique en date du 25 novembre 2025 concernant le renouvellement de l'unité **INSYTE** ;

Vu l'avis favorable du Directeur à la recherche ;

Vu les statuts et les règlements intérieurs en vigueur de l'établissement ;

ARRÊTE

Article unique

L'unité de recherche **INSYTE** est reconduite à l'identique à compter du **1er janvier 2026** pour une durée de **5 ans**.

Fait à Troyes, le 01/01/2026

Le Directeur de l'UTT, Pr Christophe COLLET



Original : Service des affaires juridiques

Copie : Recherche

Diffusion : ENT